

**72^{ème} session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale,
15-17 octobre 2025**

**Point 4(p) Rapport d'étape sur le cadre stratégique pour la mise en œuvre
du Programme de vaccination 2030 dans la région de la Méditerranée
orientale**

Le Conseil International des Infirmières (CII) qui représente plus de 28 millions d'infirmières dans le monde, prend acte du rapport d'étape sur le cadre stratégique pour la mise en œuvre du Programme de vaccination 2030 et se déclare profondément préoccupé par le fait que la couverture vaccinale dans la région a continué de baisser à la suite de la pandémie.

La vaccination est l'un des outils les plus puissants dont nous disposons pour protéger la sécurité sanitaire mondiale. Les vaccins permettent non seulement de prévenir les handicaps, les maladies et les décès mais aussi de réduire la propagation des infections résistantes aux médicaments et de préserver l'efficacité des antibiotiques. Pourtant, face au changement climatique, aux migrations, aux conflits et à l'urbanisation, les maladies évitables par la vaccination peuvent se propager rapidement et c'est effectivement le cas, exposant les populations à un risque élevé.

Au-delà de la santé, la vaccination présente des avantages considérables pour le développement social et économique. Pour obtenir ces résultats, il est essentiel de disposer de systèmes de santé solides, dotés d'approvisionnements fiables et d'un personnel bien préparé et doté de ressources suffisantes pour garantir une distribution sûre, efficace et ininterrompue des vaccins, même en temps de crise. Les infirmières sont au cœur des programmes de vaccination. Elles favorisent l'intégration de la vaccination à d'autres services de santé essentiels, tels que les soins postnatals et la prévention des maladies infectieuses et sont souvent le point de contact le plus proche des communautés défavorisées. Leur rôle est particulièrement crucial pour atteindre les populations non vaccinées et sous-vaccinées, notamment les groupes déplacés, mobiles et négligés.

Le CII exhorte les États membres à adopter des lois, des réglementations et des politiques qui optimisent l'utilisation du personnel infirmier et protègent les agents de santé dans le cadre des programmes de vaccination. Les infirmières doivent être en mesure d'exercer pleinement leur formation et leur développement professionnel afin

d'étendre la portée et l'efficacité des efforts de vaccination. Il est tout aussi important de veiller à ce que les infirmières elles-mêmes aient accès aux vaccinations essentielles telles que le vaccin contre la grippe saisonnière, afin de préserver leur propre santé et leur sécurité. Le CII souligne également la nécessité d'un développement professionnel continu en matière de vaccination à l'ensemble tout au long de la carrière infirmière et réaffirme son engagement à veiller à ce que les infirmières du monde entier soient équipées et préparées pour administrer les vaccins de manière sûre et efficace.

Enfin, le CII encourage les pays à intégrer des stratégies solides pour mesurer et traiter la réticence à la vaccination dans le cadre des programmes nationaux de vaccination. La participation active des infirmières à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de vaccination aux niveaux local, régional et national sera essentielle pour rétablir la confiance, accroître la couverture vaccinale et atteindre les objectifs du Programme de vaccination 2030.